Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Lors de sa séance tenue le 18 mai 2023, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le règlement suivant :

***RÈGLEMENT CA-2023-390 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES*.**

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 12 au 16 juin 2023, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 25 juillet 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Donné à Longueuil, le 15 août 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière